

113. Un fait remarquable dans l'exportation aux Etats-Unis est la grande augmentation dans le nombre de billots de pin sciés venant d'ici, tel que démontré dans le tableau suivant, pour l'espace des quatre années ci-dessous mentionnées :—

Période.	Pieds M.P.	\$	Moyenne.	§
1882-85.....	4,335,000	37,943	1,083,750	9,483
1886-89.....	20,526,000	171,856	5,131,500	42,964
1890-93.....	269,868,000	2,282,802	67,467,000	570,700

Durant l'année fiscale de 1893, d'après les rapports de la navigation et du commerce, le nombre de billots s'est élevé à 127,000,000 pieds M.P., représentant une valeur de \$1,056,355.

114. L'industrie de la pulpe de bois a augmenté dans des proportions considérables, et avec une rapidité extraordinaire. D'après le recensement de 1891 le produit de la pulpe de bois a été de 261,155 cordes ; mais ce produit étant mis sur le marché pour la première fois, aucune comparaison avec les autres décades nous a été possible. Nous ne trouvons pas de manufactures de pulpe, dans le recensement de 1871. Dans celui de 1881, le capital investi s'élevait à \$92,000, les salaires à \$15,720 et le produit à \$63,300, et dans celui de 1891, le capital investi a augmenté jusqu'à \$2,900,907, les salaires \$292,099, et la valeur du produit à \$1,057,810.

115. Il y a eu aussi une augmentation considérable dans les exportations de la pulpe de bois. Cet article a été entré dans les rapports des douanes de 1889 ; en 1890 cette exportation a été évaluée à \$80,005, en 1891 à \$188,198, en 1892 à \$219,548, et en 1893 à \$386,092. L'exportation du bois pour faire la pulpe a aussi marché à grands pas, elle s'élevait en 1890 (pour la première fois entrée dans les rapports) à \$168,180, en 1891 à \$280,619, en 1892 à \$355,303, et en 1893 à \$455,893. Pour ce qui a trait à cette exportation du bois pour faire la pulpe, l'honorable E. J. Flynn, commissaire des terres de la Couronne, dans son rapport présenté à la législature, durant la session de 1894, dit : " Je pense qu'il est de mon devoir de faire connaître qu'il est venu à la connaissance du département, que quelques-unes des personnes tenant une licence pour la coupe du cèdre, transportent leur bois au Nouveau-Brunswick et aux Etats-Unis, pour être là manufacturé en bardeaux. Afin d'empêcher cet abus, et pour que nos travailleurs ne soient point privés des avantages d'une industrie qui peut être facilement établie dans